

A.MTEL RESEAUX

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 100 €

60 RUE FRANCOIS IER 75008 PARIS

RCS PARIS 939112140

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 13/03/2025

Mounia KHALDI,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de l'activité de la société à compter du 10/12/2024.

L'activité de la Société est désormais :

Télécommunications filaires : prestations de service dans le domaine des télécommunications et internet.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Mounia KHALDI, Associé Unique